

demande et l'accès au marché, et les trois derniers critères, de critères amont, dans la mesure où ils affectent principalement les conditions et les coûts de production.

Le tableau 1 propose un classement de l'ensemble des secteurs selon ces critères. Il apparaît ainsi que les secteurs les plus fortement affectés sont :

- . les industries agro-alimentaires, du fait de l'importance des barrières non tarifaires (contrôles aux frontières, normes, etc.);
- . le gros matériel électrique et surtout les équipements de télécommunication, du fait de l'importance des marchés publics et des efforts européens de R et D dans ces secteurs; et
- . l'ensemble des services, jusqu'ici très contrôlés par des règlements nationaux, tout particulièrement les transports aériens, les services de télécommunication, les banques, les services financiers et les assurances.

En revanche, des secteurs clés pour l'économie canadienne, notamment les papiers-cartons et la métallurgie, sont peu affectés directement dans la mesure où ils faisaient peu l'objet de barrières non tarifaires et de marchés publics et qu'ils ne sont pas des secteurs privilégiés de la R et D européenne.

Les effets indirects et les stratégies des entreprises

Les possibilités d'accès à un vaste marché, la baisse du coût de certains facteurs de production, l'entrée sur leur propre marché de concurrents venus des autres États membres et la facilitation des prises de contrôle intra-communautaires modifient profondément le milieu économique dans lequel évoluent les entreprises de la CE et les incitent à de vastes mouvements de restructuration et de concentration de façon à défendre leur part du marché

national et à mieux se positionner sur le marché européen et sur les marchés internationaux.

L'achèvement du marché européen unifié n'est pas la seule force à pousser dans le sens de la concentration et de la croissance externe : les coûts croissants de la R et D, les coûts d'implantation sur de nouveaux marchés, le rôle des marchés financiers et l'internationalisation de l'économie vont également dans ce sens. Toutefois, Europe 1992 incitera de nombreuses entreprises européennes, jusque là de taille plus modeste que les entreprises américaines ou même japonaises, à passer d'une dimension nationale à une dimension européenne ou internationale.

Mais là encore, selon l'importance des effets directs d'Europe 1992, et selon la situation de départ, ces conséquences ne seront pas les mêmes dans tous les secteurs ni dans tous les pays. Relativement à la situation de départ, les degrés de concentration, d'intégration européenne et internationale, de concurrence et de dispersion communautaire jouent un rôle important.

Concentration de l'offre nationale

Pour un secteur donné, les pays qui comptent plusieurs grandes entreprises et dont l'offre nationale est déjà fortement concentrée seront moins directement affectés que ceux où l'offre est plus atomisée. Dans ce dernier cas, en effet, les petites entreprises devront rapidement se regrouper pour faire face aux grands fournisseurs venus des autres États membres et feront plus facilement l'objet de rachat de la part de ces derniers. Ainsi, le secteur initialement très atomisé de la distribution de l'eau au Royaume-Uni connaît une restructuration accélérée dans laquelle le quasi-duopole français constitué par la Lyonnaise des Eaux et la Compagnie Générale des Eaux prend une part importante. À l'inverse, les grandes entreprises britanniques de l'agro-alimentaire dominent la restructuration en Europe dans ce secteur